

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2026

L'an 2026, le 20 du mois de mars, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués par le maire sortant, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Daniel BAILLEUX, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Pasternak Nicolas, Delhorbe Rolland, Bernard Aurélie, Lerdu Joris, Sénéchal Annabelle, Bailleux Daniel, Lopez Christian, Laignier Dominique, Breuvar Hugues, Perrenot Florence, Jaubert Laëtitia, Bailly Quentin, Bily Morgan, Erialc Rebecca, Dubourdonnay Léa, Caillie Mireille, Leboeuf Marc, Noblia Chrystelle et Soulier Grégory.

Delhorbe Rolland a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mars 2026

Date d’Affichage : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Représentés : 0

Votants : 19

Délibération N° 2026-03

Objet : OUVERTURE DU NOMBRE DE POSTES D’ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 5 postes d'adjoints à l'unanimité.

Fait et délibéré à Avernes, le 20 mars 2026.

Le Maire
Pasternak Nicolas

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire après
Transmission en sous-préfecture le :

